

CCAS

Le **centre communal d'action sociale** (CCAS) est un établissement public administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Missions :

- animer une action générale de **prévention et de développement social** au sein de la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.
- offrir un **accompagnement** pour l'attribution des aides sociales légales.
- informer les habitants, les guider s'ils sont en situation de fragilité et s'occupe d'instruire leurs demandes.
- prendre l'initiative de mettre en place plusieurs actions sociales locales.